CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM982 **Valable du 26/04/2023 au 25/04/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/05/2001
Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

Dénomination sociale : HOUEL COUVERTURE
Sigle : HOUEL COUVERTURE

9 ROUTE DE FORGES
76390 AUMALE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 437815475

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 437 815 475 00029
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 1316050

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 564194F1247001/001 567456/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 564194F1247001/001 567456/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 02 35 94 25 69 **Fax :**
Portable : 06 61 35 86 61
Responsabilité légale : MAN GESTION (503 689 549)
NIKELS QUENTIN PRÉSIDENT

Responsable Technique : FRANCHOMME GAELLE

Site internet :
E-mail : accueil@houelsas.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	22	EFF3	3 158 142	CA6
Dans l'activité	15	EFF2	1 017 886	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 10/03/2026	26/04/2023	25/04/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 26/03/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025